

MAISON FRANCE SERVICES

“Un nouveau service sur les Campagnes de l'Artois
“Vos démarches administratives en un même lieu

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS



Dans le cadre de la réforme de l' État, un nouveau service aux citoyens est mis en place à compter du 13 septembre 2021 sur le territoire des Campagnes de l' Artois pour vous aider dans vos démarches administratives du quotidien.

Permanences :

- Le lundi à Tincques 9h/12h30 13h30 /17h MDé – ZA Ecopolis
 - Le mardi et le mercredi à Avesnes-le-Comte (9h/12h30 – 14h/17h) Hôtel communautaire
 - Le jeudi à Pas-en-Artois 9h/12h30 14h/16h30 Mairie
 - Le vendredi à Berle-au-Bois (9h/12h) Mairie
- Contacts : franceservices@campagnesar-tois.fr
Tel : 06 71 02 70 36

France services est un guichet unique travaillant étroitement avec neuf organismes partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales, l'Assurance maladie (CPAM), la MSA (Santé, Famille, Retraite, Services), la Carsat (Retraite & Santé au travail), Pôle Emploi, la Poste, la Direction Générale des Finances Publiques ainsi que les ministères de la Justice et de l'Intérieur.

Un accueil personnalisé à chaque situation

Lors des permanences, deux animateurs seront à votre écoute et vous accompagneront dans vos démarches administratives du quotidien. Pour les démarches les plus complexes, les animateurs pourront s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau des partenaires précités.

Des outils informatiques en libre accès
Vous aurez également accès à des tablettes numériques pour effectuer vos démarches en ligne. Si vous ne maîtrisez pas bien l'outil informatique, les animateurs pourront vous guider pas-à-pas sur Internet. (Ex : création d' une adresse e-mail, impression ou scan, simulation d' allocations, création de vos identifiants pour accéder aux services publics en ligne...)

Des conseils pour vos travaux de rénovation énergétique

Un conseiller FAIRE, pourra vous aider à choisir les solutions techniques adaptées et à identifier les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

Liste non exhaustive de services proposés

- J' établis mes papiers d' identité ;
- Je donne naissance
- Je perds un proche
- Je cherche un emploi
- Je prépare ma retraite
- Je suis à la recherche d' information jeunesse
- Je cherche à rembourser mes soins
- Je suis en situation de handicap
- Je prends soin de ma santé
- Je déclare mes impôts
- Je connais des difficultés financières
- Je fais face à un litige de consommation
- Je fais face à un litige ou un conflit ;
- Je suis victime d' une infraction ;
- ...

En plus de ce socle de service garanti, de nombreuses autres démarches sont réalisables.

> PAGE 2

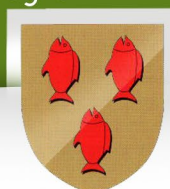
- Changement de rythme temporaire de la collecte des ordures ménagères
- La rentrée des élèves

> PAGE 3

- Reprise de la saison 2021/2022 au club de Tennis de table de Tincques
- Le pass sanitaire à la médiathèque

> PAGE 4

- De nouvelles inondations à Tincques, que fait la commune ?
- Conteurs en campagne à Tincques



Changement de rythme temporaire DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

DANS LE CADRE D'UNE RECHERCHE D'AMÉLIORATION DE SON SERVICE DE COLLECTE, LE SMAV MET EN PLACE UNE PHASE DE TEST CONSISTANT À OPTIMISER À TERME LES TOURNÉES DE SES CAMIONS DE RAMASSAGE.

Cette expérimentation a pour but de :

- Limiter les distances parcourues
- Maintenir un taux de ramassage quotidien
- Réduire l'empreinte carbone générée par les véhicules de collecte.

Cette phase de test s'étendra sur une période de quatre semaines à compter du lundi 13 septembre et ce jusqu'au 8 octobre 2021. Durant cette période, votre bac d'ordures ménagères (gris) sera exceptionnellement collecté les :

- Mardi 14 septembre 2021
- Mardi 21 septembre 2021
- Mardi 28 septembre 2021
- Mardi 5 octobre 2021

La collecte des ordures ménagères reprendra son jour habituel, le mercredi, dès le 13 octobre 2021.

PENSEZ-Y !

Conscients de ce changement de rythme temporaire, et sans plus d'information sur l'horaire de passage, nous vous invitons à sortir votre bac la veille afin que vos déchets soient bien collectés.



Durant la période du 13 septembre au 8 octobre 2021, les poubelles grises seront collectées le MARDI au lieu du MERCREDI.

Remarque : Les poubelles jaunes ne sont pas concernées. Leur collecte reste inchangée, le lundi en quinzaine

La rentrée DES ÉLÈVES

ELLE S'EST DÉROULÉE LE JEUDI 2 SEPTEMBRE SOUS UN TEMPS ESTIVAL.

C'est ainsi que 97 enfants souvent accompagnés d'un parent ont été accueillis à la barrière par la directrice Mme BREBION et ensuite pris en charge par leur maître respectif selon les 5 classes suivantes:

- classe de maternelle (très petite section, petite section et moyenne section) soit 17 enfants encadrés par Mme ROUSSEL aidée de Magali (ATSEM)
- classe de maternelle (grande section) soit 15 élèves encadrés par Mme BONAMI
- classe de CP composée de 17 élèves encadrés par M. BOSSART
- classe de CE composée de 21 élèves (9 CE1 et 12 CE2) encadrés par Mme GONSE
- classe de CM soit 27 élèves (17 CM1 et 10 CM2) encadrés par Mme BREBION.

Cette rentrée 2021 se caractérise par la continuité du protocole sanitaire en place depuis le début de l'année, ainsi que la constatation d'une baisse des effectifs

LES SERVICES DE CANTINE-GARDERIE

Ils sont assurés par Christine et Magali

Concernant la cantine, la préparation et la livraison sont réalisés par la société API Restauration, puis remis en température sur place pour être servis aux enfants le midi

Concernant la garderie, les horaires d'accueil sont les suivants :

Le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30 (les dépassements abusifs seront facturés).

Les tarifs de la cantine qui demeurent inchangés depuis plusieurs années sont détaillés ci-dessous :

Tarifs au 2 septembre 2021	Prix d'un repas	Prix de la garderie (matin ou soir)
Enfants demeurant à Tincques	3,80 €	1,20 €/1h30
Enfant extérieur de Tincques	4,10 €	1,50 €/1h30

Pour plus d'informations sur les modalités d'inscription à ces services, vous pouvez consulter le site internet de la commune (ville-tincques.fr), rubrique services.

Reprise de la saison 2021/2022 au club DE TENNIS DE TABLE DE TINCQUES

APRÈS 2 SAISONS TRONQUÉES PAR LA CRISE SANITAIRE, LE CLUB DE TENNIS DE TABLE DE TINCQUES A REPRIS SES ENTRAÎNEMENTS LE 25 AOÛT ET A CONVIÉ SES LICENCIÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CE MERCREDI 1ER SEPTEMBRE, UNE PETITE VINGTAINÉ DE JOUEURS SUR 51 LICENCIÉS LA SAISON DERNIÈRE ÉTAIENT PRÉSENTS.



Le président Maxime Réaux a remercié la commune de Tincques pour la mise à disposition de la salle des sports, de l'installation d'un nouveau rideau et de l'allocation d'une subvention. Merci également aux personnes qui l'ont aidé, particulièrement Patrick Réaux pour l'installation du matériel et Thibault Dureisseix pour l'entraînement des jeunes. La saison reprend avec l'obligation de présenter un pass sanitaire et le maintien du

protocole sanitaire, en espérant qu'elle puisse aller à son terme.

RENOUVELLEMENT DES LICENCES

Le bilan financier, présenté par le trésorier Patrick Réaux montre toujours un solde positif. Après proposition et discussion, le prix du renouvellement des licences a été significativement baissé, l'UFOLEP n'a fait par contre aucune remise sur la saison dernière

pourtant pratiquement blanche.

Le club enregistre à ce jour au moins une arrivée pour 3 départs, ce qui permet de maintenir 9 équipes en championnat allant de l'Elite à la Division 4. Le bureau, composé de 6 membres, reste inchangé. Le club recherche un entraîneur pour les jeunes. Toute personne intéressée pour rejoindre le club sera la bienvenue.

Le pass sanitaire À LA MÉDIATHÈQUE

Le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire confirme la disparition du seuil de 50 personnes et impose la présentation du pass sanitaire à l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation relevant du type S.

Ainsi, l'accès à toutes les bibliothèques est désormais soumis au pass sanitaire.

Les personnes âgées de plus de 17 ans devront présenter :

- Le résultat d'un examen de dépistage, d'un test ou d'un autotest réalisé depuis moins de 72 heures,
- Un justificatif du statut vaccinal,
- Un certificat de rétablissement datant d'au moins 11 jours et de

moins de 6 mois.

Le pass sanitaire s'appliquera pour les 12-17 ans, à partir du 30 septembre.

A défaut de la présentation de l'un de ces documents, l'accès à l'établissement est refusé, sauf pour les personnes justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination dans les conditions prévues.



En application du décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 les mesures suivantes sont applicables :

- Le Pass sanitaire en médiathèque est maintenant obligatoire pour les plus de 17 ans ;

- Pour les 12-17 ans, il le sera à partir du 30 septembre 2021

Dernière mise à jour : jeudi 2 septembre 2021

De nouvelles inondations à Tincques QUE FAIT LA COMMUNE ?

Depuis 2019, la commune a mis en place un programme d'actions pour endiguer les dégâts des eaux tels que ceux de 2018.

- Travaux sur le réseau d'assainissement des eaux pluviales : Remplacement du réseau vétuste par de nouvelles canalisations d'un diamètre plus conséquent et création de bouches d'égout supplémentaires pour faciliter l'écoulement des eaux vers la Scarpe.

- Une étude hydraulique sur 10 communes de la CCCA, dont Tincques, portant sur les bassins versants à risque afin de calculer les débits et les volumes de ruissellement a été réalisée par le cabinet VERDI. Cet état des lieux suggère des pistes de réflexion réalistes, des actions nécessaires, pour parer aux caprices de la météo. Des aménagements d'hydraulique douce et semi structurants sur les bassins versants sont envisagés pour en limiter l'impact sur les biens et les personnes.

À titre d'exemple, la plantation de 1000 plants d'essences locales lancée par la fédération régionale des chasseurs en collaboration avec les agriculteurs et la municipalité a été réalisée afin de répondre aux préconisations de l'étude hydraulique.

- D'autres actions nécessitent une concertation intercommunale en coordination avec la CCA. Les bassins versants se répartissent souvent sur plusieurs territoires de communes limitrophes.

Les retours d'expérience liés aux dernières intempéries sont encourageants et démontrent le bien fondé des travaux d'assainissement réalisés depuis 2019. Ils vont se poursuivre avec la réalisation de puits d'infiltrations des eaux de ruissellement à différents endroits stratégiques de la commune.

Vous pouvez retrouver dans le détail, toutes ces informations relatives aux actions menées en ce domaine dans les Tincqu'infos en ligne sur le site de la commune – 1/2021 – 4/2000 – 4/2019.

De nombreuses communes du Pas-de-Calais, dont celles du Ternois ont de nouveau subi des pluies diluviennes. À Tincques, les averses tombées lors du dernier week-end de juillet ont causé des accumulations d'eau, notamment rue de la gare. Heureusement, l'eau, très peu chargée de terre agricole, s'est rapidement écoulée dans le réseau d'eaux pluviales.

A ce sujet, il est important de rappeler qu'il ne faut en aucun cas ouvrir les bouches du réseau d'assainissement pour évacuer les eaux de ruissellement.



Conteurs en Campagne À TINCQUES



Dimanche 17 octobre 2021, 16h00, salle des fêtes.

Achille GRIMAUD présentera son spectacle «La Bretagne à peu de choses près...»

L'entrée est à 6 € en tarif plein et 3 € en tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi).

Le pass sanitaire sera exigé à l'entrée et la réservation par téléphone est obligatoire.

(Didier VAILLANT, secrétaire du Comité des fêtes, tél 03 21 03 35 11)